

DEPARTEMENT DE L'OISE



VILLE DE CLERMONT

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

03. Élection du Maire

Séance ordinaire du 20 mars 2026, le Conseil Municipal de la Commune de Clermont légalement convoqué à 18 H 30, s'est assemblé à la salle Pommery – 118 Avenue des Déportés – 60600 CLERMONT, sous la présidence de Monsieur le Maire. La convocation a été adressée aux membres du Conseil Municipal par Lionel OLLIVIER Maire de la Commune de Clermont, le 16 mars 2026, conformément à l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le nombre de Conseillers
Municipaux

- en exercice : 33
- Présents : 30
- Votants : 30

Présents : M OLLIVIER, Mme GUILOINEAU, M BELLANGER, Mme GRANGE, M PORTEMER, Mme DOUREY BENOIT, M MIDA, Mme DEMONIERE, M DENYS, Mme BOVERY, M DELCROIX X, Mme MRABET, M. MINE, Mme DARRIGADE, M LAMBERT, Mme OLYMPIO, M FAKALLAH, Mme BARBIER, M BOURDIN, Mme SICARD, M SANGUINA, M FORTANÉ, M PERNIER, Mme BERAULT, M DELCROIX J, M CUSSERNE, Mme MARCHAL, M VATINEL, Mme MEUBLAT, M PLAISANCE

Absents : Mme Magali MOPIN (Arrivée à 19h10)
Mme Delphine MARINO (Arrivée à 19h27)

Date de dépôt :
24/03/2026

Absente excusée : Mme Vanessa VITANOSTRA

Date de publication
ou notification :

24/03/2026

Secrétaire : Mme Mélina DEMONIERE

La séance est ouverte à 18 H 30.

3. Élection du Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2121-1 à L 2121-17,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15,

Mme BOVERY la plus âgée des membres du Conseil Municipal a pris la présidence.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Mme DEMONIERE, la plus jeune des membres du Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-1 à L 2122-17 ; le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection du Maire. Le Président prend acte des candidatures et fait procéder au vote :

Candidats :

- M Lionel OLLIVIER
- M Franck VATINEL

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30
- A déduire bulletins blancs ou Nuls : 0
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 30
- Majorité absolue : 16

A obtenu :

- M Lionel OLLIVIER : 27
- M Franck VATINEL : 3

M Lionel OLLIVIER, qui a obtenu 27 voix est proclamé Maire et installé dans ses fonctions.

Pour copie conforme

Le Maire,

Lionel OLLIVIER.

